# ALE : Consacrent de la politique d'ouverture du Maroc

**Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 04-03-2009 00:18:41

**Les Accords de libre-échange (ALE) signés par le Maroc avec plusieurs pays constituent la consécration de la politique d'ouverture adoptée depuis des décennies par le Royaume, ont souligné, lundi à Casablanca, les participants à une rencontre sur les relations entre le Maroc et l'Union européenne (UE).**

Le développement d'une offre exportable diversifiée, améliorée et compétitive constitue une condition sine qua non pour que les ALE soient profitables, ont estimé, à ce propos, nombre d'intervenants lors de cette rencontre, organisée par la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise au Maroc (CCBLM) sous le thème : «Le rapprochement Maroc-UE. Impact sur le cadre réglementaire et sur la stratégie des entreprises : évaluation-perspectives».

Le ministre du Commerce extérieur, Abdellatif Maâzouz, a, notamment, relevé que l'offre exportable diversifiée et compétitive est à développer encore plus, mais a assuré que tous les ALE devraient contribuer à la croissance économique, la stimulation des investissements et la promotion de l'emploi.

M. Maâzouz a, à ce propos, passé en revue les opportunités offertes par les ALE, signés avec des pays arabes, dans le cadre de l'Accord d'Agadir, les Etats-Unis et la Turquie, qui ouvrent aux exportateurs marocains des marchés d'un milliard de consommateurs.

Il a, également, estimé que le Maroc pourra accroître ses exportations vers les pays signataires de l'accord d'Agadir.

Concernant les relations avec l'UE, il a souligné qu'elles étaient couronnées, en octobre 2008, par le statut avancé, octroyé par l'Union au Royaume, en reconnaissance des réformes réalisées ou entreprises dans les différents domaines.

Ce statut devra se traduire, à son tour, par une zone de libre-échange globale et approfondie pour que le Maroc s'intègre à l'espace européen, a-t-il ajouté.

Le statut avancé accordé par l'UE au Maroc est ambitieux et exigeant à la fois, a réaffirmé, de son côté, Bruno Dethomas, chef de la Délégation de la Commission européenne à Rabat.

M. Dethomas, qui a souligné que ce statut est de nature à contribuer au développement et à la modernisation du pays et à l'accélération des réformes pour s'aligner sur les critères et les normes de l'UE, a fait remarquer qu'en principe, ce statut aboutira à la pré-adhésion en 2014.

Il a, par ailleurs, passé en revue le chemin parcouru pour en arriver là, depuis la signature du premier accord Maroc-CEE en 1969, dont la vocation était strictement commerciale, à l'Accord d'Association plus vaste et plus ambitieux, entré en vigueur en 2000.

Le cheminement du partenariat maroco-européen s'est constamment caractérisé par l'enrichissement continuel de ces relations et par la capacité des deux parties à rénover de manière évolutive le cadre contractuel qui les régit, a estimé M. Dethomas.

La politique de voisinage de l'UE, entamée en 2004 et basée sur des objectifs ambitieux fondés sur l'attachement à des valeurs communes comprenant la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance, les principes de l'économie de marché, le libre-échange et le développement durable, a conféré un élan novateur à ces relations, a-t-il poursuivi.

Et de souligner que depuis le 13 octobre 2008, date à laquelle le Maroc s'est vu reconnaître le statut avancé dans sa coopération avec l'Union, une nouvelle étape consacre, pour les années à venir, un saut qualitatif dans les relations bilatérales pour un approfondissement de la coopération politique, une intégration économique plus intense et une implication plus poussée dans la société civile, les entités territoriales et établissements de recherche, dans le cadre de la réalisation de ce partenariat.

Il n'est pas fortuit que le Maroc soit le premier pays à obtenir un tel statut, a précisé, pour sa part, Lucien Leuwenkroon, président de la CCBLM, soulignant qu'il s'agit plutôt d'une récompense pour les réformes remarquables déjà accomplies.

M. Leuwenkroon a également fait remarquer que le statut avancé constitue un défi majeur à relever dans l'avenir, plus particulièrement dans le domaine économique et financier.

La nouvelle feuille de route que représente le statut avancé au niveau du rapprochement réglementaire et de la mise en place progressive d'un véritable espace de libre-échange, impactera directement le fonctionnement et le positionnement des opérateurs financiers et économiques, marocains et européens, a-t-il relevé, estimant qu'il est impératif pour les opérateurs de s'informer et de se préparer activement à cette nouvelle donne.

Le président de la CCBLM a, auparavant, passé en revue les séminaires et les rencontres organisés par la Chambre, durant les derniers mois, sur différents thèmes et secteurs, dans le cadre de l'échange d'informations et d'expertises entre experts et opérateurs économiques.

MAP